

CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 28 octobre 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC

Excusés : Martine DUPONT (pouvoir à Thérèse PARIS), René DIGARD (pouvoir à M. LELIÈVRE), Sébastien VRAC (pouvoir à M. DESTRÉS) arrivé à 21h20.

Secrétaire de séance : Joël LIAIS

Monsieur le Maire propose au conseil d'intervertir les points inscrits à l'ordre du jour et de commencer par le point N° 5 concernant la demande d'autorisation de stationnement pour un taxi étant donné la présence du demandeur, monsieur Debaulieu.

Le conseil municipal accepte cette modification.

1. Compte rendu séance du 16 septembre 2015

Le compte rendu de la séance du 11 août 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Taxis : demande d'autorisation de stationnement

Monsieur le Maire présente aux conseillers une demande de M. Debaulieu, chauffeur de taxi, souhaitant une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de clientèle, sur la commune de Sideville.

Monsieur Debeaulieu est domicilié à Sideville, résidence du Colombier.

Le conseil, après examen du dossier, émet un avis favorable mais décide de consulter la commission départementale avant sa décision finale.

Arrivée de monsieur VRAC à 21h20.

3. Logement communal : portail, garde-corps, hotte, arbustes

Il est proposé au conseil des devis reçus pour diverses interventions sur la maison située 1bis village de l'Eglise suite au départ du précédent locataire.

Garde-corps : La nouvelle locataire ayant un enfant en bas âge, des garde-corps sont nécessaires aux trois fenêtres de l'étage pour respecter la réglementation en vigueur. Deux devis sont présentés :

- la société Avoine pour un montant de 1 078,90 € HT,
- la société Revel pour un montant de 405,00 € HT,

Après analyse des différentes offres, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de retenir l'entreprise Revel pour un montant HT de 405,00 €.

Hotte : Le logement ne dispose pas de hotte dans la cuisine et cela peut être un inconvénient pour l'état du logement. Deux propositions de hottes sont présentées aux conseillers :

- Une hotte Hotpoint pour un montant TTC de 149,00 €
- Une hotte Electrolux pour un montant TTC de 199,00 €

Après analyse de deux offres, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de retenir la hotte Hotpoint pour un montant TTC de 149,00 €.

Arbustes : Il est proposé aux conseillers d'acheter des arbustes pour améliorer l'intimité extérieure de la maison, le jardinet étant situé aux abords de la cour d'école.

Le conseil décide d'acquérir des plantations auprès de la société Legruel pour un montant TTC maximum de 200 €.

Portail : Suite à la réunion de conseil du 16 septembre 2015, il est proposé au conseil deux nouveaux devis pour le remplacement du portail (pose effectuée par les employés communaux).

Le conseil décide de retenir le devis de l'entreprise Vimond pour un montant HT de 858,11 €.

4. Devis porte de la sacristie

La porte de la sacristie étant en très mauvais état, monsieur Ecolivet présente au conseil deux devis pour son remplacement :

- la société Avoine pour un montant HT de 1 790,75 €,
- la société Revel pour un montant HT de 1 776,00 €,

Après examen des deux devis, le conseil décide de retenir l'entreprise la moins disante, soit la société REVEL pour un montant HT de 1 776,00 € HT.

5. Remboursement des dépôts de garantie – logements communaux

Suite au départ des locataires des deux logements communaux et suite aux états des lieux il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à rembourser les dépôts de garantie versés au début de la location.

Maison 1 bis village de l'église : 650,00 €
Appartement 1 ter village de l'église : 580,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les dépôts de garantie.

La somme serait prélevée sur le compte 165 : Dépôts et Cautionnements reçus

6. Prix location appartement communal

Monsieur le Maire indique aux conseillers le montant du loyer de l'appartement situé village de l'Eglise :

- Loyer : 580 €
- Charges : 50 € (chauffage + eau chaude + eau froide)

Cet appartement est libre depuis le 1er octobre 2015.

N'ayant pas reçu de candidat intéressé, le conseil décide de baisser le loyer à 550 € et de laisser les charges à 50 € soit un loyer total à 600 €. Une annonce sera faite sur le site de la commune et sur tout support afin de toucher le maximum de personnes.

7. Questions diverses

Elections régionales : Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. Le tableau des tours de garde sera établi lors de la prochaine réunion fin novembre.

Cérémonie du 11 novembre :

La commune de Teurthéville-Hague organise la cérémonie intercommunale du 11 novembre.

DETR salle communale

La demande de subvention au titre de la DETR pour la salle d'activité a été refusée faute de crédit. Une nouvelle demande sera adressée en début d'année.

Permis de construire

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de dérogation pour une pente de toit pour une demande de permis de construire d'une maison d'habitation. Le règlement du POS pour la zone concernée indique pour les toitures une pente des versants comprise entre 40° et 45°. La demande est faite pour une pente à 35°. Le conseil refuse la demande de dérogation et charge monsieur le Maire de faire appliquer le règlement du POS.

La séance est levée à 22h45.